



Le Saviez-Vous?

juin 2011

JAPON

Nous vous rappelons que si vous avez un vol Japon (NRT et KIX) sur votre tour de service, et que vous ne voulez pas l'assurer, vous en avez la possibilité. Vous appelez le CPPE (qui vous orientera vers le suivi ou l'élabo) et leur signalez votre souhait de ne pas faire le vol. Il n'y a aucun délai de prévenance.

Néanmoins, plus vous préviendrez tôt, plus vous minimiserez le risque de déstabilisation de votre planning. Un code informatique « nolontariat » est attribué au PNC, afin que ces rotations ne lui soient plus affectées

BASES PROVINCE



La mise en place des bases provinces ainsi que la compo PEQ à 3 PNC sur A319 (iso 4) entraîneraient une réduction du cout PNC de 34% sur

Moyen/Court Courrier. Il nous semble qu'une fois de plus notre profession est la plus impactée.

Cet effort exceptionnel ne peut être consenti qu'accompagné de réelles contreparties.

A ce jour très peu de compensations ont été présentées aux syndicats.

Pour exemple : Le nombre de jours OFF proposés (16) peut paraître attractif. Néanmoins cela est à comparer aux 13,3 jours OFF par mois + 1,7 jour de dispersion actuels (= 15).

Soit en définitive un gain d'une seule journée d'inactivité mensuelle !

De plus cette journée ne serait attribuée que par la suppression de nombreuses règles d'utilisation actuelles (pas de contrainte avant décollage 7h15, RPC diminué de 4h00, possibilité d'activité le lendemain d'un vol arrivant jusqu'à 1h00, iso 23h30, TSV se terminant au bloc arrivée, etc...).

Pour la CFTC PNC le nombre de OFF ne peut être inférieur à 18.

De plus, notre rémunération serait modifiée sur plusieurs paramètres (diminution du temps de vol de référence, calcul du CMT moins favorable, etc). Ce qui entraînerait une baisse de la valeur de l'heure de vol. Il faudra plus d'heures de vol qu'aujourd'hui pour la même rémunération.

PUA

La PUA sera versée en juin. Son montant est de 1400 euros bruts, soit environ 1100 euros nets.

QUESTIONS MSS



Dans le questionnaire B744, vos délégués CFTC sont intervenus pour signaler des questions piège, comportant un risque d'invalidation du test.

Les questions 531 page 14 et 764 page 19 sont mises « hors test ».

Elles ne doivent donc pas faire partie d'un test, mais ne sont pas encore dans l'onglet « questions annulées ».

Avant tout test, pensez à vérifier les questions annulées, vous éviterez de perdre du temps.

IPN > Métier-mission > Référentiels-bibliothèque > MSS-Sureté-Genops > Questionnaires.

GP

La CFTC a interpellé la Direction sur les tarifications internationales en hausse massive et les moyens de GPNet insuffisants, comme par exemple pour le paiement

isolé de chaque tronçon, bien pour les R1, mais trop compliqué pour R2/RN. Nous avons aussi demandé la mise en place d'un système de "panier", comme sur les sites d'achats en ligne, permettant de n'indiquer ses paramètres de paiement qu'une seule fois.

DISPERSION - PROCEDURE DE CONTACT



Vos délégués vous rappellent que suite à une dispersion à la sortie de votre planning, plusieurs cas sont possibles.

Exemple d'une dispersion le **10 juin**.

► Vous devez réaliser le vol si un SMS pour une activité vous est envoyé avant le **3 juin** (J-8 23h59).

► Entre le **3 juin et le 8 juin 18h00** (J-7 et J-2 18h00), vous devez aussi réaliser le vol, mais dans ce cas, vous obtenez 12h de RADD.

► A partir du **8 juin 18h01** (J-2 18h01), vous pouvez refuser l'activité. Si vous l'acceptez, vous obtenez 12h de RADD ou 18h si le SMS est émis le **10 juin** (jourJ).

NOUVEL HOTEL LAX



Un nouvel hôtel a été validé à LOS ANGELES. Il s'agit du Hilton Anaheim. Très belles chambres, piscine intérieure et extérieure, spa, salle de sport, petit déjeuner opulent, nombreux restaurants à proximité. Les découchers équipage sont prévus à compter du 15 juillet.

<http://www1.hilton.com/fr/hi/hotel/SNAHHH-Hilton-Anaheim-Californie/photoGallery.do>

HEBERGEMENT

Vos délégués CFTC vous représentent à tous les comités hébergement mensuels. Ils veillent à la bonne conformité des hébergements, à leur qualité et à leur emplacement, hypercentre pour le MC, et centres d'intérêt pour le LC.

Par ailleurs, vos élus CFTC font remonter les informations sur les dysfonctionnements que vous rencontrez.

En cas de litige avec l'hôtelier, faites valoir les accords en vigueur mis à jour dans les notices escale. Le cahier de doléances doit vous être remis sur demande. Sa consultation et la prise en compte des problèmes incombent au Chef d'escale. Une annotation dans ce cahier sera plus efficace si vous nous joignez un RDV (bureau 2E 014).

CHSCT

La CFTC est soucieuse de l'amélioration de la Sécurité au travail, et des conditions de travail à bord des PNC, à travers ses 2 membres élues au CHSCT.

A ce titre, nous sommes particulièrement investis sur le dossier "turbulences" et les risques qui y sont associés (nombreux PNC victimes d'accidents du travail lors de turbulences en vol et parfois gravement blessés, physiquement ou psychologiquement).

Une étude, réalisée avec le concours de 2 PNT désignés comme "personnes qualifiées" a été présentée à la Direction des CHSCT PNC et PNT, afin de mettre en œuvre les outils les plus performants, au sol comme à bord, afin d'améliorer la sécurité des vols et les possibilités d'évitement des turbulences.

Le CHSCT PNC a voté 8 propositions très concrètes, résultant de réflexions sur les Retours d'EXpérience des PN, une étude du BEA et ce qui se pratique dans d'autres Compagnies.

Nous avons demandé à la Compagnie qu'elle diffuse à tous les PN cette étude réalisée par les PN dans le but de contribuer au maintien de la conscience du risque et de sensibiliser les 20.000 PN sur le sujet. La CFTC vous tiendra informés de la suite de ce dossier. Sur notre site cftcaf/PNC, consultez notre étude « TURBULENCES ».

Rejoignez-nous

Adhérer

Merci de me faire parvenir un bulletin d'adhésion.

Nom : Prénom :

Fonction : Adresse :

Cp : Ville :

Tél. : Email :

CFTC Air France section PNC – 6 Rue de Madrid – 2em étage, bureau 014 – 95747 Roissy

ORY : 01 41 75 27 29 - Fax : 01 41 75 60 91 - Email : cftc.ory@wanadoo.fr

CDG : 01 41 56 40 70 - Fax : 01 41 56 40 73 - Email : cftc.pnc@free.fr

www.cftcaf.fr

